

DÉSIGNATION DES PORTE-DRAPEAUX DES DÉLÉGATIONS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

CRITÈRES

1



ÊTRE OLYMPIEN OU PARALYMPIEN



3

INCARNER ET FAIRE RAYONNER
LES VALEURS OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

2



N'AVOIR JAMAIS ÉTÉ
PORTE-DRAPEAU AUPARAVANT



4

LES PORTE-DRAPEAUX NE
PEUVENT PAS ÊTRE ISSUS
DE LA MÊME FÉDÉRATION*

*Si deux athlètes de la même fédération arrivent en tête, pour les femmes et les hommes, seul l'athlète qui aura obtenu le plus de voix sera élu. Le deuxième arrivé en terme de voix du sexe non retenu sera élu porte-drapeau.

5

L'ATHLÈTE SE PORTE CANDIDAT
AUPRÈS DE SA FÉDÉRATION



6

CHAQUE FÉDÉRATION PEUT
PROPOSER JUSQU'À 2 CANDIDATS* :
1 FEMME ET 1 HOMME

*Candidats issus qui se sont fait connaître auprès de leur fédération



7

LES ATHLÈTES* VOTENT** POUR LES
PORTE-DRAPEAUX DE LEUR
DÉLÉGATION

*Athlètes sélectionnés ou en cours de sélection

**En cas d'égalité du nombre de voix, l'athlète le plus âgé sera élu porte-drapeau.

